



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 05/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL**, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**
Date de convocation du conseil communautaire : **29/06/2024**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Joselaine GELABALE (en visioconférence), Kénia NEBOT-MALADIN (en visioconférence),

Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (à compter de 15h07), Jacques MALADIN, Joel TOTO, Charles, Rolly, Salif FABULAS, Kylian ROMAIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S: Madame Maguy FUMONT-SAMSON,

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame, Betty BESRY
Messieurs Camille PELAGE, Edmond LANCLAS, Guy ACCIPE

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 (dont 2 en visioconférence) Pouvoir = 0 Absents= 5 Votants = 12

SECRETAIRE : Madame Francette JACQUES

DELIBERATION N°2024-07-05/ 10 : PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA CCMG A LA 52^{ème} EDITION DU SALON NAUTIQUE GRAND PAVOIS DE LA ROCHELLE

Le Dr Maryse ETZOL, Présidente, rappelle que la 52^{ème} édition du salon nautique international à flot « Grand Pavois » se déroulera à La Rochelle du **1^{er} au 6 octobre 2024**. Cet évènement est l'occasion de mettre en avant Marie-Galante et le Rallye des Îles du Soleil 2024, avec la Présidence d'un stand dédié au rallye, pour sa 6^{ème} édition.

Cette Transatlantique entre Lanzarote (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par Grand-Pavois Organisation (GPO) est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. La 6^{ème} édition partira le 1^{ER} novembre 2024 de Lanzarote (Canaries).

Il s'agira à l'occasion de ce salon de faire le point sur l'organisation de la manifestation et sur les engagements des parties signataires de la convention.

Aussi, Madame la Présidente propose la participation d'une délégation de la CCMG à cette 52^{ème} édition du salon nautique Grand-Pavois de La Rochelle.

Il est proposé que l'ensemble des frais engagés pour cette délégation au départ de Pointe-à-Pitre en charge par la CCMG :

- Frais de transports : avion, bateau, train, taxis et éventuellement location de voiture
- Frais d'hébergement
- Frais de repas

La délégation proposée par Madame la Présidente se présente comme suit : Dr Maryse **ETZOL** (Présidente), Joel **TOTO** (conseiller communautaire délégué), Astrid **FABULAS** (conseillère municipale de Saint-Louis), Kénia **MALADIN-NEBOT**(conseillère communautaire) Jonathan **BOUDRY** (Directeur de cabinet de la CCMG).

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la participation de la délégation susmentionnée à la 52^{ème} édition du salon nautique **Grand Pavois de la Rochelle**,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas de la délégation.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de : **1. 1 JUL. 2024**
- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le **1. 1 JUL. 2024**

Ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme,

La Présidente

Dr Maryse ETZOL

